

PERIODES D'INSCRIPTION 2019-2020

En application de l'article D.612-6 du code de l'éducation

	DATES LIMITE (*)
TOUS LES INSCRITS (sauf exceptions ci-dessous)	Vendredi 13 septembre 2019
Exceptions du 1^{er} semestre	
- Inscrits de 1 ^{re} année des formations de 1 ^{er} cycle admis en procédure complémentaire dans Parcoursup	Mardi 17 septembre 2019 minuit
- Inscrits <u>et</u> en demande de césure pour le 1 ^{er} semestre ou l'année complète : dépôt du dossier	Mardi 17 septembre 2019
- Inscrits aux unités d'enseignement libres	Mardi 24 septembre 2019
Double inscription des étudiants principalement inscrits dans des établissements partenaires de l'UFC : - Inscrits en préparations paramédicales (infirmier, infirmier anesthésiste et masso-kinésithérapeute) - Inscrits en classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) - Inscrits en formation co-accréditées (étudiants hébergés)	Mercredi 30 octobre 2019
- Inscrits en 3 ^e cycle de santé - Inscrits en enseignement à distance au CTU	Vendredi 13 décembre 2019
Exceptions du 2nd semestre	
- Inscrits en 1 ^{re} année de Licence à l'UFC au 1 ^{er} semestre et en réorientation interne au 2 nd semestre - Inscrits dans un autre établissement au 1 ^{er} semestre et en transfert et accepté par l'UFC - Inscrits au C2i niveau 2 Enseignant	Lundi 13 janvier 2020
- Inscrits aux unités d'enseignement libres	Vendredi 24 janvier 2020
- Inscrits <u>et</u> en demande de césure pour le 2 nd semestre : dépôt du dossier	Vendredi 31 janvier 2020
Exceptions tout au long de l'année	
- Inscrits aux diplômes d'établissement (DU, DIU...) et aux préparations aux examens et concours - Inscrits aux diplômes postulés par voie de validation des acquis de l'expérience (VAE)	Vendredi 26 juin 2020

(*) Avant ces dates, doivent être effectuées avant es démarches de : acquittement de la CVEC, complétion du dossier d'inscription, transmission complète des pièces justificatives, paiement des droits de scolarité ou frais de formation.